



## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 25 MARS 2024

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01\_2024\_0021

#### Budget principal Affectation des résultats de l'exercice 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-huit heures et dix minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

#### Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, Mme MESADIEU, M. BISSON, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. DUBARRY DE LA SALLE, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, Mme PRADET, Mme LALLEMENT, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BESANCON, M. BARBIER, M. TURINI, M. DENUIT

#### Absents ayant donné procuration :

M. GIRONDOT, a donné procuration à Mme CHEVRIER  
M. ANTONIO, a donné procuration à M. FEGHALI

#### Arrivées en cours de séance :

Mme TILLY, 18h22, lors de l'examen de la délibération n°DEL01\_2024\_0020  
Mme COSTE, 19h04, lors de de l'examen de la délibération n°DEL01\_2024\_0020

#### Excusée :

Mme ACKERMANN

#### Désignation du secrétaire de séance :

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 29 mars 2024

## Objet : Budget principal - Affectation des résultats de l'exercice 2023

La clôture des comptes de l'exercice 2023 fait apparaître les résultats suivants :

- excédent de la section de fonctionnement : 4 468 776,13 € ;
- déficit de la section d'investissement : 76 405,56 €.

Après avoir approuvé le compte financier unique pour l'exercice 2023, il appartient au Conseil municipal, conformément à l'article L.2311-5 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales, de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement qui doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser.

Corrigée des restes à réaliser, la section d'investissement présente un excédent de 248 344,12 €. Le résultat de la section de fonctionnement, soit 4 468 776,13 €, est donc repris en totalité en recettes de la section de fonctionnement.

Les membres de la commission municipale « Modernisation de l'administration » ont examiné l'objet de la présente délibération le 19 mars 2024.

***Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
au scrutin public et à l'unanimité moins 4 abstentions,***

**REPORTE** au budget 2024 au compte 002 en recettes de fonctionnement la somme de 4 468 776,13 €.

**REPORTE** au budget 2024 au compte 001 en dépenses d'investissement la somme de 76 405,56 €.



Signé électroniquement par : Jean-Jacques GUILLET  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Mr LE MAIRE (Jean-Jacques GUILLET)

Jean-Jacques GUILLET  
Maire de Chaville



Signé électroniquement par : Julie FOURNIER  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : (L) 12ème Maire Adjoint (Mme Julie FOURNIER)

Julie FOURNIER  
12<sup>ème</sup> maire adjointe  
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.